

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 7 octobre à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Avant de passer à l'ordre du jour M. le Maire présente M. Delaine Maître d'œuvre et M. Gonzalez architecte. Ces deux personnes ayant visité le bâtiment situé 6 et 8 rue de la Baroche, proposent de réaliser une étude sur les travaux de réhabilitation de ce bâtiment. Ils présentent au Conseil leur savoir-faire, leurs réalisations sur le secteur, et les différentes procédures à réaliser selon le code des marchés publics.

Suite à ces informations, M. le Maire propose de réunir la commission travaux.

Le Maire ouvre la séance à 21h15 après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme GARCIA Françoise est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation PV du 1^{er} septembre 2015
- 2 - Approbation modification simplifiée n° 1 du PLU
- 3 - Travaux de rénovation bâtiment : choix du Maître d'œuvre
- 4 – Personnel : modification de poste
- 5 – Organisation de la journée intitulée « Noël des enfants » et « Noël des aînés »
- 6 - Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 1^{er} septembre 2015

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2015.

2 – Approbation modification simplifiée n° 1 du PLU

M. le Maire rappelle la délibération en date du 2 juillet dernier, ayant comme objet la modification simplifiée N° 1 du Plan Local Urbanisme. Suite à une erreur matérielle commise par le bureau d'étude lors du traçage sur le plan, il était nécessaire de repositionner sur le papier la limite entre deux zonages UX et UB.

Afin d'avoir un aperçu visuel sur le plan, une modification est apportée au niveau des couleurs pour distinguer les différentes zones.

Selon la procédure à suivre, un dossier pour avis a été adressé aux PPA « Personnes Publiques Associées » mentionnant les deux modifications à apporter au PLU.

Les deux courriers reçus en réponse, n'appellent aucune remarque de la part du SCOT et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du territoire de Belfort. N'ayant pas de réponse des autres PPA, équivaut accord favorable de leur part. Dans le registre mis à disposition du public aucune demande n'a été mentionnée.

Le Maire soumet cette modification simplifiée aux élus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n° 1 du PLU et autorise le Maire à signer tout document s'y attachant.

3 – Travaux de rénovation bâtiment : choix du Maître d'œuvre

N'ayant pas toutes les informations et documents appropriés pour délibérer sur le choix du Maître d'œuvre, le Maire propose au conseil de reporter cet ordre du jour lors d'un prochain conseil, après proposition de la commission travaux.

Les élus, à l'unanimité, acceptent de reporter ce point ultérieurement.

4 - Personnel : modification de poste

M. le Maire expose : le Centre de Gestion vient de nous adresser les avancements de grade concernant trois agents de la commune. Il précise que l'autorité est libre de promouvoir ou non les agents inscrits sur les tableaux.

Après avoir pris connaissance des tableaux, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les changements de grade proposés par le CDG et décide les modifications suivantes :

A compter du 01/01/2016 :

- Suppression du poste adjoint administratif 2^{ème} classe 35/35^{ème}
- Suppression poste adjoint technique 2^{ème} classe 30/35^{ème} pour la création d'un poste adjoint technique 1^{ère} classe 30/35^{ème}
- Création poste adjoint animation 1^{ère} classe 30/35^{ème} (prévision : changement poste technique en animation courant 2016)

A compter du 01/11/2015

- la création d'un poste adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème}

5 - Organisation de la journée intitulée « Noël des enfants » et « Noël des aînés »

M. le Maire rappelle que la journée « Noël des enfants » aura lieu le samedi 19 décembre et la journée « Noël des Aînés » aura lieu le dimanche 20 décembre.

Il propose comme les années précédentes d'allouer 30 € pour le colis des Aînés et que la commune prenne en charge le spectacle pour le Noël des enfants.

Le conseil à l'unanimité décide :

- D'allouer 30 € par colis pour le Noël des Aînés
- De prendre en charge les dépenses liées à l'organisation de la journée intitulée « Noël des Aînés »
- Que la commune prenne en charge l'organisation et le coût des prestations pour la journée intitulée « Noël des enfants ».

M. le Maire rappelle que le CCAS prendra en charge les repas lors de la journée des Aînés.

6 - Questions et informations diverses

- Distraction forêt du régime forestier :

M. le maire expose : les parcelles 119-120-121-123-126-127 situées au Bromont (nouveaux numéros selon le dernier bornage) sont retirées du régime forestier suite à la demande des élus lors d'un précédent conseil. Un chemin de 5 mètres de large est borné, chemin d'accès à une propriété privée.

Un riverain souhaite acquérir les deux parcelles qu'il loue à la commune depuis plus de 15 ans, les terrains représentant une surface totale de 278 m².

Après débat, cette idée sera étudiée en commission travaux avant d'être proposée lors d'un prochain conseil.

- Aide aux devoirs :

M. Bruno BIANCHI propose de fixer un tarif unique de 10€/mois. Cette proposition sera étudiée lors d'un prochain conseil.

CEJ (Contrat Enfance et Jeunesse) et PEDT (Projet Educatif Départemental) :

Les contrats doivent être adressés rapidement afin d'obtenir les aides de la DDCSPP ainsi que les subventions de la CAF.

M. Bruno BIANCHI signale que les dossiers sont en cours, il va recevoir prochainement le directeur de la DDCSPP comme soutien pour finaliser les dossiers.

Il rappelle que le contrat CEJ, est prévisionnel en tenant compte des évolutions de la société en général et de la jeunesse en particulier. Il précise que cette étude porte sur 4 ans en tenant compte du passé, du présent et du futur, contact sera pris avec la CAF du fait d'un dossier trop complexe.

Commission fleurissement :

M. Stéphane ROMANO signale que le jury communal s'est réuni afin de déterminer les lauréats de la commune, les résultats seront communiqués sur le prochain bulletin communal.

Mur situé devant le monument aux Morts : le mur vient d'être peint par des bénévoles de l'équipe municipale. Cette même équipe s'est donné rendez-vous samedi 10 octobre pour mettre une 2^{ème} couche de peinture. Il a été constaté que des joints sont manquants au niveau des couvertines posées sur le mur, M. le Maire informe que les joints placés sous les couvertines sont suffisants d'après le responsable de l'entreprise et qu'il ne devrait pas y avoir d'infiltration d'eau.

Bâtiment « Percor » situé Grande Rue : suite à la préemption, ce bâtiment appartient maintenant à la commune. M. le Maire rappelle que les employés communaux ont quasiment terminé le nettoyage pour la partie atelier, une partie de l'atelier sera sécurisé, prochainement une dalle sera coulée sur le sol. A l'extérieur il reste à niveler le terrain à l'arrière de la propriété, terrain qui a été débarrassé de plusieurs m³ de débris qui

jonchaient le sol. La CAB a mis gracieusement à notre disposition une benne. L'entreprise CESCA a été sollicité pour le chargement de ces encombrants et pour le coulage de la dalle à l'atelier.

Géomètre : suite au remaniement du cadastre, le géomètre tiendra une permanence du 5 au 9 novembre 2015 en mairie de 9 à 12 h et de 13 à 16 h (y compris les jours non ouvrables suivants : le samedi 7 et le dimanche 8 novembre 2015). Le maire regrette de ne pas avoir été consulté auparavant pour l'ouverture notamment le dimanche.

ONF : suite au bilan annuel reçu dernièrement par les services de l'ONF, une rencontre sera programmée prochainement avec les élus afin de faire le point sur la situation de la commune.

Tracé piste cyclable : devis étude entre le pont de la RD 1083 et la mairie chiffré à 7 192 €, cette proposition sera soumise à la prochaine réunion de la commission travaux.

CAB : attribution fonds de concours pour les améliorations des paysages, dossier à formuler pour le 1^{er} juillet 2016. Le Bromont découverte pourrait-être concerné, à voir avec la commission travaux.

Ecole : devis en cours pour poser des stores à l'extérieur.

La séance est levée à 22h30.

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.